

Les larris de Le Quesne :

des espaces préservés accueillant une flore et une faune surprenantes

A Le Quesne, pour retrouver le paysage de larris que vous voyez devant vous, ainsi que la faune et la flore qui lui sont associées, la commune a confié, dès 1993, au Conservatoire d'espaces naturels la mission de restaurer puis d'entretenir le larris communal.



La Coronelle lisse est un serpent dépourvu de crochets venimeux, très discret, qui fréquente les lisières broussailleuses et bien exposées, où elle se cache, se nourrit, et peut s'exposer au soleil en fonction de l'heure du jour.

Une vallée aux paysages variés

Depuis sa source à Guibermesnil, jusqu'à sa confluence avec la Bresle, le Liger sillonne une petite vallée où subsistent, prairies, haies et vieux arbres. Résultat d'une érosion très ancienne, le versant exposé au sud, où la craie affleure, constitue un coteau très pentu, recouvert par des bois, des pâtures ou des larris (terme picard désignant des étendues de végétation rase plus ou moins ponctuées d'arbres). Sur les larris, des plantes étonnantes (orchidées, plantes aromatiques...) et une faune originale (papillons, lézards...), souvent d'origine méditerranéenne, trouvent des conditions d'ensoleillement et de sécheresse favorables à leur développement.

Ces espaces, hérités d'une agriculture ancestrale, ont été entretenus par des troupeaux itinérants de moutons conduits en estive le long de la vallée. L'action des moutons, conjuguée à celle des lapins, empêchait alors les arbres d'envahir les «pelouses calcicoles» (végétation rase sur sol calcaire).

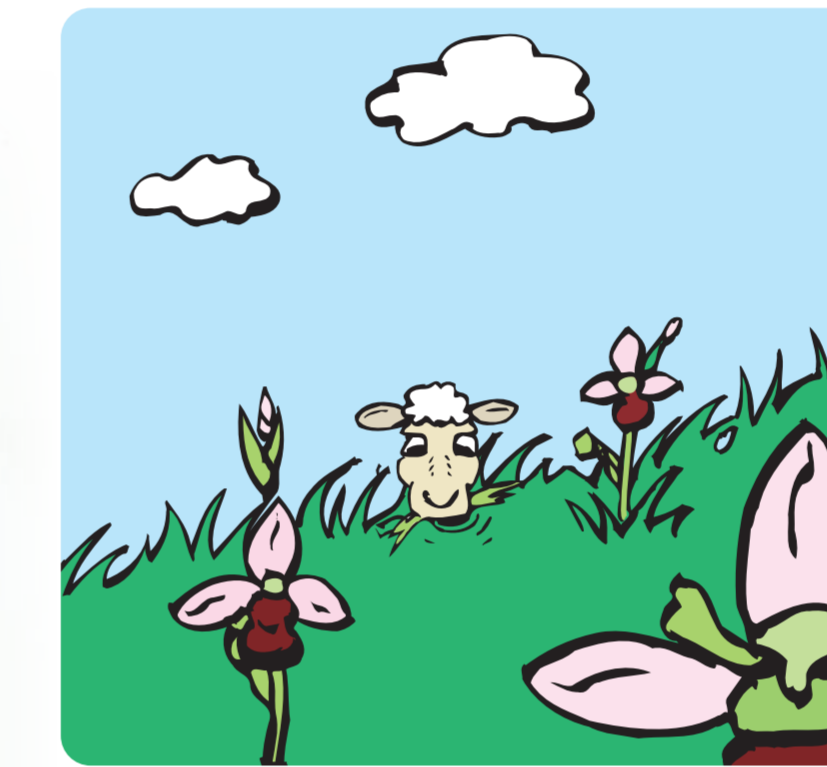


L'Epipactis brun-rouge, orchidée discrète, fleurit en juin-juillet.



Le Demi-deuil

Le Larris de le Quesne, vers la reconquête d'un paysage original



Dans les années 1920, un berger conduisait son troupeau sur le larris communal. L'action des moutons, conjuguée à celle des lapins, maintenait une végétation rase avec peu d'arbustes.



Vers 1950, le berger a cessé son activité et les populations de lapins ont fortement diminué (épidémies de myxomatose). Quelques arbustes commencent déjà à se multiplier, amorçant un boisement.



Depuis 1993, la gestion écologique du coteau a stoppé la progression des ligneux. Le pâturage de moutons et de chèvres, conjugué à des actions de déboisement et de fauche, permettent une reconquête des larris par les espèces des pelouses.

Comment restaurer le larris qui s'est peu à peu boisé ? Une fois identifiés les secteurs où des plantes des larris s'étaient maintenues (clairières, bords de sentiers...), un déboisement a été effectué tout en conservant certains arbustes (genévriers, aubépines...) ainsi que quelques grands arbres. Le sol ayant retrouvé suffisamment de lumière et de chaleur, les graines de ces plantes ont de nouveau germé. Progressivement, le site a été équipé de clôtures adaptées pour rétablir un pâturage par des ovins et des caprins en partenariat avec un éleveur local. Des travaux de débroussaillage et de coupe de rejets en complément du pâturage sont entrepris depuis plus de 20 ans. Le petit troupeau sillonne la vallée du Liger pâturant à tour de rôle les différents parcs des sites préservés par le Conservatoire. Ce mode de gestion laisse au repos certains parcs certaines années pour permettre aux plantes et aux animaux d'effectuer leur cycle biologique en toute quiétude. Le suivi adapté de la faune et de la végétation présentes au sein des parcs et sur le pourtour permet au fil du temps d'ajuster les modalités de pâturage.



La Virgule

La vallée du Liger : des sites à découvrir



Partez à la découverte des sites naturels de la Vallée du Liger. En suivant le sentier de balade qui longe les coteaux, vous pouvez aussi rejoindre les larris de Le Mazis, Saint-Aubin-Rivière et Inval-Boiron. Profitez d'une expérience grandeur nature. Avec la gourde d'eau bien-sûr !

Le Thésium couché



Observez **l'Hespérie des Sanguisorbes** qui vole ici à la belle saison (entre avril et août).



Cet espace est fragile. Nous vous invitons à le respecter (ne déposez pas de déchets, respectez la faune et la flore...). Les engins à moteur sont interdits. Un sentier de 30 minutes de balade vous est proposé. En dehors des périodes de pâturage, il est possible de couper à travers l'enclos en utilisant les passe-clôtures qui devront être refermés après votre passage.